



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contraception

Question écrite n° 37719

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes exprimées par le mouvement français pour le planning familial, eu égard au report par le Gouvernement de la campagne d'information sur la contraception. Prévue initialement pour le printemps 1999 puis repoussée à l'automne de la même année, la grande campagne nationale d'information sur la contraception promise par le Gouvernement vient, une fois de plus, d'être reportée à une date ultérieure. Or, si l'utilité d'une telle campagne n'échappe à personne, les motifs de ces reports successifs ne sont pas connus. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les raisons de l'attitude du Gouvernement en la matière, de lui indiquer si elle compte réellement organiser une telle campagne d'information sur la contraception et, dans l'affirmative, à quelle date et par quels moyens.

Texte de la réponse

La campagne nationale d'information sur la contraception n'a effectivement été lancée que le 12 janvier dernier, certes un peu en retard sur le calendrier prévu. Toutefois, la ministre de l'emploi et de la solidarité rappelle qu'il n'y avait pas eu une telle campagne spécifiquement centrée sur la contraception depuis 1982. Le Gouvernement a décidé d'y consacrer 20 MF et l'importance qu'il attache à ce sujet justifiait une préparation particulièrement attentive. La contraception est un droit fondamental. Cette campagne a pour objectif de réaffirmer ce droit et de souligner l'importance de la contraception en l'associant à des valeurs de choix de vie, de responsabilité et d'épanouissement personnel. Le principal message de la campagne est de présenter l'ensemble des moyens disponibles pour que chacune des femmes puisse disposer d'une contraception adaptée à ses choix à chaque période de sa vie. En effet, il persiste en France d'importantes inégalités d'information et d'accessibilité à la contraception. Aussi, la préparation de la campagne a fait l'objet d'une large concertation. Les relais locaux ont été mobilisés. Le service du droit des femmes a été chargé de recenser les actions projetées et de mobiliser les énergies. Une circulaire a été adressée aux préfets pour que les services déconcentrés de l'Etat fédèrent leurs actions, appuient le travail des associations et multiplient les initiatives pendant et après la campagne médiatique, campagne qui se déroulera sur toute l'année. La campagne se divise en deux parties : d'une part, la campagne « média » : trois spots TV, 2 spots radio, campagne d'information dans la presse et particulièrement dans les magazines pour les jeunes ; d'autre part, la campagne « terrain » sur toute l'année 2000 pour présenter les différents modes de contraception : diffusion du guide de poche sur la contraception (12 millions d'exemplaires), mise en place d'une plate-forme téléphonique qui répond aux questions courantes sur la contraception (numéro Indigo), 180 000 affichettes à destination des professionnels de santé (pharmaciens, médecins, infirmières scolaires, associations, protection maternelle infantile, services hospitaliers), sans oublier la mobilisation générale des acteurs de terrain. Le Gouvernement entend ainsi informer pleinement les femmes sur les moyens qui s'offrent à elles pour maîtriser leur fécondité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37719

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6653

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2597